

**Section VIII**

**PEAUX, CUIRS, PELLETERIES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES;  
ARTICLES DE BOURRELLERIE OU DE SELLERIE; ARTICLES DE VOYAGE,  
SACS À MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES; OUVRAGES EN BOYAUX**

## Chapitre 42

**OUVRAGES EN CUIR; ARTICLES DE BOURRELLERIE  
OU DE SELLERIE; ARTICLES DE VOYAGE, SACS À MAIN  
ET CONTENANTS SIMILAIRES; OUVRAGES EN BOYAUX****Notes.**

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :
  - a) les catguts stériles et ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (n° 30.06);
  - b) les vêtements et accessoires du vêtement (autres que les gants, mitaines et moufles) en cuir, fourrés intérieurement de pelleteries naturelles ou factices, ainsi que les vêtements et accessoires du vêtement en cuir comportant des parties extérieures en pelleteries naturelles ou factices, lorsque les parties excèdent le rôle de simples garnitures (n°s 43.03 ou 43.04, selon le cas);
  - c) les articles confectionnés en filet du n° 56.08;
  - d) les articles du Chapitre 64;
  - e) les coiffures et parties de coiffures du Chapitre 65;
  - f) les fouets, cravaches et autres articles du n° 66.02;
  - g) les boutons de manchettes, bracelets et autres articles de bijouterie de fantaisie (n° 71.17);
  - h) les accessoires et garnitures de sellerie ou de bourrellerie (mors, étriers, boucles, par exemple) présentés isolément (Section XV, généralement);
  - ij) les cordes harmoniques, les peaux de tambours ou d'instruments similaires, ainsi que les autres parties d'instruments de musique (n° 92.09);
  - k) les articles du Chapitre 94 (meubles, appareils d'éclairage, par exemple);
  - l) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
  - m) les boutons, les boutons-pression, les formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression, les ébauches de boutons, du n° 96.06.
2. A) Outre les dispositions de la Note 1 ci-dessus, le n° 42.02 ne comprend pas :
  - a) les sacs faits de feuilles en matières plastiques, même imprimées, avec poignées, non conçus pour un usage prolongé (n° 39.23);
  - b) les articles en matières à tresser (n° 46.02);B) Les ouvrages repris dans les n°s 42.02 et 42.03 comportant des parties en métaux précieux, en plaqués ou doublés de métaux précieux, en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées restent compris dans ces positions même si ces parties excèdent le rôle de simples accessoires ou garnitures de minime importance, à condition que ces parties ne confèrent pas aux ouvrages leur caractère essentiel. Si toutefois ces parties confèrent aux ouvrages leur caractère essentiel, ceux-ci sont à classer au Chapitre 71.
3. Au sens du n° 42.03, l'expression *vêtements et accessoires du vêtement* s'applique notamment aux gants, mitaines et moufles (y compris ceux de sport ou de protection), aux tabliers et autres équipements spéciaux de protection individuelle pour tous métiers, aux bretelles, ceintures, ceinturons, baudriers et bracelets, mais à l'exception des bracelets de montres (n° 91.13).

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4201.00		<b>Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières.</b>			
4201.00.10 00	--	Selles de modèle anglais	-	5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 3 % TCR : 5 %
4201.00.90	--	Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 % TCR : 7 %
	10 ----	Selles pour chevaux.....	-		
	80 ----	Sellerie et harnais, y compris les parties et accessoires (à l'exclusion des selles).....	-		
	90 ----	Autres.....	-		
42.02		<b>Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenant similaires; sacs de voyage, sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à main, sacs à provisions, portefeuilles, porte-monnaie, porte-cartes, étuis à cigarettes, blagues à tabac, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour flacons ou bijoux, boîtes à poudre, écrins pour orfèvrerie et contenant similaires, en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles de matières plastiques, en matières textiles, en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier.</b>			
		<b>-Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenant similaires :</b>			
4202.11.00 00	--	À surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	NMB	11 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TAU : 6,5 % TNZ : 6,5 % TPG : 7 % TCR : 11 %
4202.12	--	À surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles			
4202.12.10 00	--	À surface extérieure en matières textiles, contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie	NMB	11 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 7 % TCR : 11 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4202.12.90	00	--Autres	NMB	11 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 7 % TCR : 11 %
<b>4202.19.00</b>	00	<b>--Autres</b>	NMB	11 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 7 % TCR : 11 %
<b>-Sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans poignée :</b>					
<b>4202.21.00</b>	00	<b>--À surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni</b>	DZN	10 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 7 % TCR : 10 %
<b>4202.22</b>		<b>--À surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles</b>			
4202.22.10	00	-- À surface extérieure en matières textiles (autres que de l'abaca), contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie	DZN	10,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 7 % TCR : 10,5 %
4202.22.90		--Autres		10,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 7 % TCR : 10,5 %
	10	---- <i>-En feuilles de matières plastiques.....</i>	DZN		
	20	---- <i>-En matières textiles.....</i>	DZN		
<b>4202.29.00</b>		<b>--Autres</b>		10,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 7 % TCR : 10,5 %
	10	---- <i>-Sacs à mains de perles, de billes ou paillettes, en matières plastiques.</i>	NMB		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	DZN		
<b>-Articles de poche ou de sac à main :</b>					
<b>4202.31.00</b>		<b>--À surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni</b>		8,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 % TCR : 8,5 %
	10	---- <i>-Portefeuilles (y compris les porte-billets).....</i>	DZN		
	20	---- <i>-Étuis à cigares, cigarettes ou pipes; blagues à tabac.....</i>	-		
	30	---- <i>-Étuis à lunettes ou à monocles.....</i>	-		
	40	---- <i>-Porte-monnaie.....</i>	DZN		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
<b>4202.32</b>		<b>- -À surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles</b>			
4202.32.10		-- -À surface extérieure en matières textiles, contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie		8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 % TCR : 8 %
		10 ---- -Portefeuilles (y compris les porte-billets).....	DZN		
		---- -Étuis à cigares, cigarettes ou pipes; blagues à tabac :			
		21 ---- -Sujet au droit de douane basé sur le droit d'accise.....	-		
		29 ---- -Autres.....	-		
		30 ---- -Étuis à lunettes ou à monocles .....	-		
		40 ---- -Porte-monnaie.....	DZN		
		90 ---- -Autres.....	-		
4202.32.90		-- -Autres		8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 % TCR : 8 %
		10 ---- -Portefeuilles (y compris les porte-billets).....	DZN		
		---- -Étuis à cigares, cigarettes ou pipes; blagues à tabac :			
		21 ---- -Sujet au droit de douane basé sur le droit d'accise.....	-		
		29 ---- -Autres.....	-		
		30 ---- -Étuis à lunettes ou à monocles .....	-		
		40 ---- -Porte-monnaie.....	DZN		
		50 ---- -Poudriers.....	-		
		90 ---- -Autres.....	-		
<b>4202.39.00</b>	<b>00</b>	<b>- -Autres</b>		9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 6 % TCR : 9,5 %
		<b>-Autres :</b>			
<b>4202.91</b>		<b>- -À surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni</b>			
4202.91.10		-- -Étuis conçus pour les cloches d'église; Sacs de golf		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		10 ---- -Étuis conçus pour les cloches d'église.....	NMB		
		20 ---- -Sacs de golf.....	NMB		
4202.91.20		-- -Sacs à outils, havresacs et sacs à dos		11 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 7 % TCR : 11 %
		10 ---- -Sacs à outils.....	NMB		
		20 ---- -Havresacs et sacs à dos.....	NMB		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4202.91.90	---	-Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 % TCR : 7 %
	10	---- -Boîtes pour bijoux.....	NMB		
	20	---- -Étuis pour instruments de musique.....	NMB		
	90	---- -Autres.....	NMB		
<b>4202.92</b>		<b>-- À surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles</b>			
4202.92.10	--	Étuis conçus pour les cloches d'église; Sacs de golf		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
		---- -Étuis conçus pour les cloches d'église :			
	11	----- À surface extérieure en matières textiles, contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie.....	NMB		
	19	----- -Autres.....	NMB		
		---- -Sacs de golf :			
	21	----- À surface extérieure en matières textiles, contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie.....	NMB		
	29	----- -Autres.....	NMB		
4202.92.20	---	Sacs à outils, havresacs et sacs à dos		10 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 7 %
		---- -Sacs à outils :			
	11	----- À surface extérieure en matière textiles, contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie.....	NMB		
	19	----- -Autres.....	NMB		
		---- -Havresacs et sacs à dos :			
	21	----- À surface extérieure en matière textiles, contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie.....	NMB		
	29	----- -Autres.....	NMB		
4202.92.90	---	-Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 % TCR : 7 %
		---- -À surface extérieure en matières textiles, contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie :			
	11	----- -Boîtes pour bijoux.....	NMB		
	12	----- Étuis pour instruments de musique.....	NMB		
	19	----- -Autres.....	NMB		
	90	----- -Autres.....	NMB		
<b>4202.99</b>		<b>-- -Autres</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4202.99.10	00	-- -Étuis conçus pour les cloches d'église	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
4202.99.90	00	-- -Autres	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 % TCR : 7 %
<b>42.03</b>		<b>Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué.</b>			
<b>4203.10.00</b>		<b>-Vêtements</b>		13 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TAU : 6,5 % TNZ : 6,5 % TPG : 8 % TCR : 13 %
		---- -Manteaux et cabans :			
		11 ---- -Pour hommes ou garçonsnets .....	NMB		
		12 ---- -Pour femmes ou fillettes.....	NMB		
		---- -Anoraks :			
		21 ---- -Pour hommes ou garçonsnets .....	NMB		
		22 ---- -Pour femmes ou fillettes.....	NMB		
		---- -Blousons et articles similaires :			
		31 ---- -Pour hommes ou garçonsnets .....	NMB		
		32 ---- -Pour femmes ou fillettes.....	NMB		
		---- -Costumes tailleurs ou ensembles :			
		41 ---- -Pour hommes ou garçonsnets .....	NMB		
		42 ---- -Pour femmes ou fillettes.....	NMB		
		---- -Vestons :			
		51 ---- -Pour hommes ou garçonsnets .....	NMB		
		52 ---- -Pour femmes ou fillettes.....	NMB		
		---- -Pantalons, salopettes à bretelles et culottes :			
		61 ---- -Pour hommes ou garçonsnets .....	NMB		
		62 ---- -Pour femmes ou fillettes.....	NMB		
		70 ---- -Jupes.....	NMB		
		---- -Autres :			
		91 ---- -Tabliers industriels.....	NMB		
		92 ---- -Autres vêtements spéciaux ou de sécurité.....	-		
		99 ---- -Autres.....	NMB		
		<b>-Gants, mitaines et moufles :</b>			
<b>4203.21</b>		<b>-- -Spécialement conçus pour la pratique de sports</b>			
4203.21.10	00	-- -Gants pour le cricket	NMB	7 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TCR : 7 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4203.21.90	--	-Autres		15,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL : En fr. TAU : 8,5 % TNZ : 8,5 % TPG : 10 % TCR : 15,5 % TP : 11 %
	10 ----	-Golf.....	NMB		
	20 ----	-Base-ball.....	NMB		
	30 ----	-Hockey.....	NMB		
	90 ----	-Autres.....	NMB		
<b>4203.29</b>	--	-Autres			
4203.29.10	--	-Gants en chevreau		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 % TCR : 7 %
	10 ----	-Pour hommes ou garçonnets.....	PAR		
	20 ----	-Pour femmes ou fillettes.....	PAR		
4203.29.90	--	-Autres		15,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL : En fr. TAU : 8,5 % TNZ : 8,5 % TPG : 10 % TCR : 15,5 % TP : 5 %
	10 ----	-De travail ou pour usages spéciaux.....	PAR		
		----Autres :			
	91 ----	-Pour hommes ou garçonnets.....	PAR		
	92 ----	-Pour femmes ou fillettes.....	PAR		
<b>4203.30.00</b>	00	-Ceintures, ceinturons et bardières	-	9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 6 % TCR : 9,5 %
<b>4203.40.00</b>	00	-Autres accessoires du vêtement	-	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TPG : 5 % TCR : 8 %
<b>4205.00.00</b>		Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué.		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
	10 ----	-Trépointes de cuir pour chaussures.....	-		
	20 ----	-Ceintures pour usage professionnel (électriciens, etc.).....	-		
	90 ----	-Autres.....	-		
<b>4206.00</b>		Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons.			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4206.00.10	00	--Cordes en boyaux	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP : En fr.
4206.00.90	00	--Autres	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TI, TN, TSL, TP : En fr. TCR : 6,5 %